

## Critères CONSTRUCTYS 2018 pour la prise en charge formation des salariés des entreprises de « moins de 11 salariés »

ACTIONS DE FORMATION	PLAFONDS DE PARTICIPATION (par heure de formation)		Forfait frais annexes
	Plafond des coûts pédagogiques	Forfait horaire salaires chargés	
<b>Formation qualifiantes</b> (300h minimum à 1 200h maximum)	30 €	13 €	8% des coûts pédagogiques pris en charge (plafonné à 1 500€HT)
<b>Formation qualifiante <i>hors techniques BTP</i></b> (300h minimum à 1 200h maximum)	22 €	13 €	8% des CP pris en charge (plafonné à 1 500€HT)
<b>Perfectionnement Techniques BTP</b> (Stage Techniques, caces, échafaudages, permis C, EC et EB, autocad, chef d'équipe...) <b>et formation de tuteur bénéficiant à un salarié</b> (7h minimum à 300H maximum)	30 €	13 €	8% des CP pris en charge (plafonné à 1 500€HT)
<b>Formation santé / sécurité</b> (7h minimum)	30 €	13 €	8% des CP pris en charge (plafonné à 1 500€HT)
<b>Perfectionnement <i>hors techniques BTP</i></b> (tertiaire, bureautique, commercial...)	22 €	13 €	8% des CP pris en charge (plafonné à 1 500€HT)
<b>Formation sur site – Technique BTP</b>	30 €	13 €	Non pris en charge
<b>Formation sur site – <i>Hors technique BTP</i></b>	22 €	13 €	Non pris en charge
<b>Accompagnement VAE et bilan de compétence</b>	Nous consulter		
<b>CPF avec accord du chef d'entreprise</b> (permis B, langues étrangères...)	Nous consulter		
<b>Formation bénéficiant à un gérant salarié ou PDG</b>		13 €	

La CAPEB est l'un des organismes délégataires de CONSTRUCTYS auprès des entreprises du bâtiment **de moins de 11 salariés**. Elle vous accompagne dans tous vos projets de formation professionnelle continue et leurs financements. Nous vous assistons pour :

- Rechercher et sélectionner les offres de formation correspondantes
- Obtenir une aide à la gestion administrative de vos demandes de financement
- Connaitre les conditions de financement

**Ce service gratuit contribue à limiter les refus de prise en charge pour non-respect des délais ou dossier incomplet**

### **Vos contacts :**

- **CAPEB Normandie** – Jérôme LEROY ou Sophie LIEGARD 02 31 44 14 00, pour le contrat de Professionnalisation, la formation Qualifiante et CPF
- **CAPEB Manche** – Stéphanie MAHE 02 33 19 10 60 pour le Plan de formation

## **Pour les entreprises de + de 11 salariés :**

Votre interlocuteur direct est CONSTRUCTYS (02 31 44 89 00 ou [www.constructys.fr](http://www.constructys.fr)) pour connaître les modalités de prise en charge financière et vous procurer la demande de financement d'une action de formation.

Cette dernière doit être envoyée **impérativement à CONSTRUCTYS 15 jours avant le début de la formation.**